

# 1- Problématique prioritaire - Altération de la qualité de l'eau

Catégorie de problématique : Mauvaise qualité de l'eau

## 1.1 Orientation : Réduire à la source l'apport de contaminants et de sédiments dans la rivière des Outaouais

| 1.1.1  |   | Indicateur : Nombre d'épisodes de surverses d'eaux usées pour la période 2024-2028, comparativement à la période 2017-2022. |                |            |              |  |
|--|---|---|----------------|------------|--------------|--|
| Objectif : D'ici 2029, réduire les épisodes de surverse d'eaux usées de 10 % en contexte de pluie ou de fonte des neiges, des réseaux municipaux situés dans la ZGIRO ou à proximité, de plus ou moins 500 mètres (période 2024-2028). |   | Responsables  | Collaborateurs | Échéancier | Coût estimé* | Financement  |
| Actions  |   |   |                |            |              |  |
| 1.1.1.1  | Poursuivre les efforts de séparation de réseau d'égouts, sur le site du ruisseau de la Brasserie, afin de diminuer les surverses dans le réseau.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 7, mesure 7.1)                  | Ville de Gatineau   |                | 2024-2029  | 45,7M \$     | PIVM, Plan directeur vélo, Taxe dédié, subvention HQ |
| 1.1.1.2  | Effectuer une étude des ouvrages de surverse, sur le site du ruisseau de la Brasserie, par rapport à la capacité de l'intercepteur régional.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 7, mesure 7.6)                      | Ville de Gatineau   |                | 2024-2027  | \$\$\$       | À déterminer   |
| 1.1.1.3  | Assurer le suivi du projet d'investigation des réseaux d'égouts pour la recherche des raccordements inversés.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 28, mesure 28.1)   | Ville de Gatineau   |                | 2024-2026  | 2M \$        | Ville de Gatineau                                    |
| 1.1.1.4  | Effectuer les travaux correctifs, lors que des raccordements inversés sont détectés.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 28, mesure 28.2)  | Ville de Gatineau   |                | 2024-2027  | \$\$\$       | Ville de Gatineau                                    |
| 1.1.1.5  | Poursuivre la réalisation des travaux de réduction des débordements, afin de diminuer le nombre d'occurrences de surverses.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 29, mesure 29.1)                                     | Ville de Gatineau   |                | 2024-2029  | 38,7M \$     | Ville de Gatineau                                    |
| 1.1.1.6  | Élaborer un plan directeur des surverses pour diminuer le nombre d'occurrences de surverses.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 29, mesure 29.3)  | Ville de Gatineau   |                | 2024-2028  | \$\$\$       | À déterminer   |
| 1.1.1.7  | Assurer un suivi sur les échéanciers proposés des programmes correcteurs en lien avec les travaux des différents postes de pompage et des ouvrages de surverse.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 30, mesure 30.3) | Ville de Gatineau   |                | 2025-2029  | \$\$         | À déterminer   |

|              |   |  |                                    |            |              |                                     |
|--------------|---|--|------------------------------------|------------|--------------|-------------------------------------|
| <b>1.1.2</b> | <b>Objectif :</b> D'ici 2035, avoir 100 % des municipalités qui possèdent un programme de suivi de la conformité au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées pour les résidences isolées présente dans la ZGIRO.  | <b>Indicateur :</b> Nombre de municipalités disposant d'un programme de suivi de la conformité.                                    |                                    |            |              |                                     |
| Actions      |   | Responsables   | Collaborateurs                     | Échéancier | Coût estimé* | Financement                         |
| 1.1.2.1      | Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac et mettre en place un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques (PGMR 2023-2030, objectif 6, actions 16 et 17).  | MRC de Pontiac   | Municipalités                      | 2030       | \$\$         | À déterminer                        |
| <b>1.1.3</b> | <b>Objectif :</b> D'ici 2030, mettre en place 12 projets d'amélioration des pratiques agricoles pour contrer le lessivage et le ruissellement des terres agricoles situées dans la ZGIRO.   | <b>Indicateur :</b> Nombre de projets mis en place visant l'amélioration des pratiques agricoles auprès des producteurs agricoles. |                                    |            |              |                                     |
| Actions      |   | Responsables   | Collaborateurs                     | Échéancier | Coût estimé* | Financement                         |
| 1.1.3.1      | Élaborer un programme de soutien financier pour la restauration des bandes riveraines en milieu agricole. (Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 6, mesure 6.10)   | Ville de Gatineau  | UPA (ALUS)                         | 2025       | \$\$\$       | Ville de Gatineau                   |
| 1.1.3.2      | Assurer l'adoption de pratiques d'utilisation durable sur 63,4 % de la superficie des MHH, en ciblant prioritairement les marais, suivis des marécages, des tourbières et des eaux peu profondes. Accompagner des propriétaires privés dans l'implantation de mesures agroenvironnementales (sensibilisation, aménagement de bandes riveraines, renaturalisation des berges, etc.). (PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 3.2, action 3.2.1) | MRC des Collines-de-l'Outaouais  | MAPAQ<br>UPA (ALUS)<br>CREDETAO    | 2032       | 4 500 \$     | MRC des Collines-de-l'Outaouais     |
| 1.1.3.3      | Plantation de végétaux en bandes riveraines   | ALUS   | FCF/COO                            | 2021-2026  | \$\$         | À déterminer                        |
| 1.1.3.4      | Collaborer à l'accompagnement direct et indirect des propriétaires privés dans l'implantation de mesures agroenvironnementales (sensibilisation, aménagements de bandes riveraines, renaturalisation des berges) (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 2.1, action 2.1.3).  | MRC de Pontiac   | MAPAQ, UPA (ALUS), CO-OP agricoles | 2030       | \$\$         | Fondations de la faune, ALUS, MAPAQ |

## 1.2 Orientation : Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais

|         |   |   |   |            |              |                      |
|---------|---|---|---|------------|--------------|----------------------|
| 1.2.1   | <b>Objectif</b> : D'ici 2030, mettre en place quatre (4) projets d'échantillonnage permettant de documenter la présence des métaux, de composés pharmaceutiques et de soins personnels (PSPS) et de molécules émergentes dans la rivière des Outaouais et à l'embouchure de ses principaux tributaires à l'intérieur de la ZGIRO. | <b>Indicateur</b> : Nombre de projets d'échantillonnage mis en place.                                       |   |            |              |                      |
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs                              | Échéancier | Coût estimé* | Financement          |
| 1.2.1.1 | Réaliser un projet de recherche sur les microplastiques et nanoplastiques se trouvant dans les eaux usées et dans l'eau potable, permettant de répondre aux problèmes des contaminants d'intérêt émergents dans le cycle de l'eau municipale.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 32, mesure 32.1)       | Ville de Gatineau   | Cégep de l'Outaouais                        | 2024-2026  | 105 000 \$   | Ville de Gatineau    |
| 1.2.1.3 | En raison de sa persistance dans l'environnement aquatique, le chlorure présente une toxicité soit aiguë, soit chronique. Garde-rivière des Outaouais surveillent les concentrations de chlorure durant la saison froide, dans les ruisseaux à proximité des voies routières.   | Garde-rivières des Outaouais  | Partenaires scientifiques et communautaires | 2025-2029  | \$\$         | À déterminer         |
| 1.2.1.4 | Développer une meilleure compréhension de la pollution par les PFAS dans la rivière des Outaouais en échantillonnant les zones touchées par les sources présumées de pollution par les PFAS.  | Garde-rivières des Outaouais  |   | 2025       | 7 500 \$     | Dragonfly Foundation |
| 1.2.1.5 | Acquérir des connaissances sur les sources de pollution des MHH<br>(PRMHH de la MRC de Papineau, action 2.1.3)  | MRC de Papineau   | OBV RPNS<br>COBALI                          | 2026       | 10 000 \$    | À déterminer         |
| 1.2.2   | <b>Objectif</b> : D'ici 2030, entreprendre une démarche pour que soit réalisé un suivi sur la présence de pesticides dans l'eau de la rivière des Outaouais et à l'embouchure de ses principaux tributaires à l'intérieur de la ZGIRO. incluant ceux-ci : rivières à la Loutre, Blanche est, Blanche ouest et Petite Nation.      | <b>Indicateur</b> : Nombre de démarches entreprises pour la mise en place d'un programme d'échantillonnage. |   |            |              |                      |
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs                              | Échéancier | Coût estimé* | Financement          |
|         |   |   |   |            |              |                      |

| 1.2.3   |  | Objectif : D'ici 2035, mettre en place dix (10) projets d'échantillonnage permettant de bonifier le suivi de la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais et à l'embouchure de ses tributaires, à l'intérieur de la ZGIRO. | Indicateur : Nombre de projets d'échantillonnage mis en place. |            |                  |   |
|---------|--|---|--|------------|------------------|---|
| Actions |  | Responsables  | Collaborateurs   | Échéancier | Coût estimé*     | Financement   |
| 1.2.3.1 | Bonifier les échantillonnages de la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC de Papineau (PRMHH de la MRC de Papineau, action 2.1.4)   | MRC de Papineau   | OBV RPNS<br>COBALI   | 2026       | 5 000 \$         | À déterminer  |
| 1.2.3.2 | Bonifier les échantillonnages d'eau sur les principaux cours d'eau de la MRC (dans les basses-terres du Saint-Laurent et dans les affectations agricoles) (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 7.2, action 7.2.3) | MRC de Pontiac  | MELCCFP /MAPAQ<br>Gardes-rivières<br>des Outaouais             | 2030       | \$               | MRC de Pontiac<br>MELCCFP<br>et financements<br>collaboratifs |
| 1.2.3.3 | Procéder à échantillonnage de l'eau des ruisseaux et des rivières pour mieux comprendre le phosphore total, un indicateur qui peut identifier les endroits où il est nécessaire d'améliorer les bandes riveraines. | Garde-rivières des<br>Outaouais   | Partenaires<br>scientifiques et<br>communautaires              | 2025-2029  | \$\$             | À déterminer  |
| 1.2.3.4 | Réaliser un diagnostic de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau et des lacs. (Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 3, mesure 3.2)   | Ville de Gatineau   | COBALI, ABV7<br>Garde-rivière<br>des Outaouais                 | 2024-2029  | 150 000 \$/année | Ville de Gatineau   |

\* \$ < 10 000 \$, \$\$ = entre 10 000 \$ et 100 000 \$, \$\$\$ >100 000 \$

## 2- Problématique prioritaire - Inondations

Catégorie de problématique : Inondation de zones avec enjeux

### 2.1 Orientation : Réduire les impacts des inondations sur les communautés riveraines de la rivière des Outaouais

| 2.1.1   | <b>Objectif</b> : D'ici 2030, sensibiliser 100 % des municipalités et la Commission de la capitale nationale, dans la ZGIRO, à la gestion durable des eaux pluviales.  | <b>Indicateur</b> : Nombre de municipalités sensibilisées, incluant la Commission de la capitale nationale |                                      |   |              |  |
|---------|--|--|--------------------------------------|---|--------------|--|
| Actions |  | Responsables   | Collaborateurs                       | Échéancier  | Coût estimé* | Financement  |
| 2.1.1.1 | Étude géomatique du territoire afin de répertorier les lieux où il faut créer des bassins de rétentions, afin de trouver des solutions adaptées pour la gestion des eaux pluviales.  | MRC des Collines-de-l'Outaouais  | CREDDO                               | La caractérisation et la mise en œuvre devrait avoir lieu en 2027 | \$\$\$       | PIVM, Plan directeur vélo, Taxe dédié, subvention HQ |
| 2.1.1.2 | Adapter l'aménagement du territoire en terres privées pour l'ensemble des municipalités dans le but de limiter la destruction des MHH via l'étalement urbain, limiter les effets des changements climatiques et améliorer la qualité de vie de la population. Élaborer avec les municipalités des mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales en milieu urbain.<br>(PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 6.1, action 6.1.1) | MRC des Collines-de-l'Outaouais  | Ingénieurs, OBV<br>CREDDO<br>MELCCFP | 2024<br>(en révision d'échéancier)                                | 15 000 \$    | À déterminer   |
| 2.1.1.3 | Réaliser des aménagements exemplaires en gestion des eaux pluviales sur des terrains municipaux.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 24, mesure 24.2)   | Ville de Gatineau  |                                      | 2024-2029   | \$\$\$       | Ville de Gatineau                                    |
| 2.1.1.4 | Réaménager la plage Moussette afin d'améliorer la qualité de l'eau de baignade, l'expérience des citoyens, la sécurité sur le site, diminuer l'érosion et contrôler la présence des bernaches<br>(Plan de gestion de l'eau de la Ville de Gatineau, action 10, mesure 10.1)  | Ville de Gatineau  |                                      | 2025-2029   | 650 000 \$   | Ville de Gatineau et possibles subventions           |
| 2.1.1.5 | D'ici 2031, assurer l'adoption de pratiques d'utilisation durable sur le territoire afin de soutenir un développement sans préjudice à la biodiversité et aux services écologiques. Intégrer les concepts du guide de gestion des eaux pluviales du Gouvernement du Québec lors de projets de construction et d'aménagement.<br>(PRMHH de la MRC de Papineau; objectif 2, 10e action)  | MRC de Papineau  | Municipalités<br>OBV RPNS<br>COBALI  | 2029  | \$\$         | MRC de Papineau<br>Action-Climat                     |
| 2.1.1.6 | Réduire l'érosion des berges et gérer l'écoulement des eaux de surface.<br>(Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Outaouais; section 3, mesure 3.1.3)  | Commission de la capitale nationale  |                                      | 2030  | \$\$\$       | ND   |
| 2.1.1.7 | Modifications du règlement sur l'écoulement de l'eau des cours d'eau au niveau des normes sur les traverses de cours d'eau, sur les travaux en cours d'eau et sur les débits de pointes<br>(PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 4)  | MRC d'Argenteuil   |                                      | 2022<br>(en révision d'échéancier)                                | \$\$         | MRC d'Argenteuil                                     |

| 2.1.2   | Objectif : D'ici 2030, sensibiliser 100 % des municipalités et la Commission de la capitale nationale, dans la ZGIRO, aux enjeux d'anthropisation des bandes riveraines et des zones inondables.  | Indicateur : Nombre de municipalités sensibilisées, incluant la Commission de la capitale nationale |                |                                    |              |                                 |
|---------|---|---|----------------|------------------------------------|--------------|---------------------------------|
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs | Échéancier                         | Coût estimé* | Financement                     |
| 2.1.2.1 | Préserver la capacité de rétention hydraulique des milieux humides par la mise à jour du cahier de gestion des eaux pluviales et l'analyse des bilans hydriques.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 6, mesure 6.7)  | Ville de Gatineau   |                | 2024<br>(en révision d'échéancier) | \$\$         | À déterminer                    |
| 2.1.2.2 | Revoir la réglementation d'urbanisme pour réduire les impacts des développements à proximité des cours d'eau.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 6, mesure 6.8)   | Ville de Gatineau   |                | 2025-2027                          | \$\$         | À déterminer                    |
| 2.1.2.3 | Sensibiliser et accompagner les citoyens dans l'aménagement de leurs berges privées.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 6, mesure 6.9)  | Ville de Gatineau   |                | 2026                               | \$\$         | Ville de Gatineau               |
| 2.1.2.4 | Atteindre au minimum l'objectif d'aucune perte nette en termes de superficie de milieux humides en terres privées et hydriques. Revoir les normes sur les bandes riveraines des cours d'eau dans le but de bonifier les fonctions écologiques des bandes riveraines<br>PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 1.1, action 1.1.8) | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | OBV            | 2026                               | \$           | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 2.1.2.5 | Informier et guider les municipalités pour les inciter à adopter de meilleures pratiques de développement durable. Faire la promotion des mesures d'urbanisme durable comme celles proposées par Vivre en ville en lien avec les milieux humides et hydriques.<br>(PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 6.2, action 6.2.1)     | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | Vivre en ville | 2027                               | 5 000 \$     | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 2.1.2.6 | Sensibiliser les propriétaires riverains sur l'importance des services écologiques rendus<br>(PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 1.1, actions 1.1.1 / 1.1.2 / 1.1.3)  | MRC de Pontiac  | ABV7           | 2025                               | \$           | MRC de Pontiac                  |
| 2.1.2.7 | Mettre en place les lignes directrices de la CCN relatives au sentier de la capitale pour les rives et zones inondables.<br>(Plan stratégique du Sentier de la capitale; section 14; mesures 14.1 / 14.2 / 14.3 / 14.4)   | Commission de la capitale nationale   |                | 2030                               | \$\$         | À déterminer                    |

|              |   |   |                |            |              |              |
|--------------|---|---|----------------|------------|--------------|--------------|
| <b>2.1.3</b> | <b>Objectif</b> : D'ici 2030, 80 % des municipalités dans la ZGIRO diffusent, sur leur site Internet, les risques sur la santé humaine de l'exposition aux eaux contaminées, suite aux inondations. | <b>Indicateur</b> : Nombre de municipalités qui diffusent l'information sur leur site Internet. |                |            |              |              |
| Actions      |   | Responsables  | Collaborateurs | Échéancier | Coût estimé* | Financement  |
| 2.1.3.1      | Intégrer les informations sur les zones inondables et les conséquences découlant des inondations sur les sites Internet municipaux  | MRC Pontiac   | Municipalités  | 2030       | \$           | À déterminer |

## 2.2 Orientation : Optimiser la communication entre les parties prenantes lors de la gestion des crues de la rivière des Outaouais

|              |   |  |                |            |              |              |
|--------------|---|--|----------------|------------|--------------|--------------|
| <b>2.2.1</b> | <b>Objectif</b> : D'ici 2030, améliorer la satisfaction pour 75 % des municipalités dans la ZGIRO à l'égard de la communication avec les acteurs impliqués dans la gestion des crues.                     | <b>Indicateur</b> : Nombre de municipalités satisfaites. |                |            |              |              |
| Actions      |   | Responsables   | Collaborateurs | Échéancier | Coût estimé* | Financement  |
| 2.2.1.1      | Diffusion d'information aux municipalités suite à une rencontre entre la Table de concertation de la rivière des Outaouais et la Commission de planification de la régulation de la rivière des Outaouais | MRC de Pontiac   | TCO            | 2026       | \$           | À déterminer |

\* \$ < 10 000 \$, \$\$ = entre 10 000 \$ et 100 000 \$, \$\$\$ > 100 000 \$

### 3- Problématique prioritaire - Destruction des milieux humides

Catégorie de problématique : Destruction ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

#### 3.1 Orientation : Prévenir la perte des milieux humides situés en bordure de la rivière des Outaouais

| 3.1.1   | Objectif : D'ici 2035, avoir réalisé la cartographie détaillée des milieux humides pour 100 % de la superficie de la ZGIRO.   | Indicateur : Superficie de la ZGIRO pour laquelle la cartographie est réalisée. |  |            |              |   |
|---------|---|---|--|------------|--------------|---|
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs   | Échéancier | Coût estimé* | Financement   |
| 3.1.1.1 | Adapter l'aménagement du territoire en terres privées pour l'ensemble des municipalités dans le but de limiter la destruction des MHH via l'étalement urbain, limiter les effets des changements climatiques et améliorer la qualité de vie de la population. Développer et maintenir à jour une cartographie détaillée des milieux humides.<br>(PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 6.1, action 6.1.5) | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | CIC / OBV<br>Municipalités,                                  | 2028       | \$\$\$       | PIVM, Plan directeur vélo, Taxe dédié, subvention HQ  |
| 3.1.1.2 | Améliorer la cartographie des milieux humides et cours d'eau en périmètre urbain.<br>(PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 31)  | MRC d'Argenteuil  | Municipalités  | 2025       | \$\$\$       | À déterminer  |
| 3.1.1.3 | Compléter la cartographie détaillée des milieux humides sur le territoire municipalisé de la MRC dans le but d'adapter l'aménagement du territoire, de limiter la pertes de milieux humides et hydriques, et améliorer la qualité de vie de la population.  | MRC de Pontiac  | MELCCFP, CIC, municipalités, MAPAQ, autres parties prenantes | 2026       | 100 000 \$   | MELCCFP, CIC, municipalités, autres parties prenantes |
| 3.1.1.4 | Caractériser et valider les milieux humides et hydriques en lien avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 1, mesure 1.3)  | Ville de Gatineau   |  | 2025-2027  | 75 000 \$    | À déterminer  |

| 3.1.2   | Objectif : D'ici 2030, sensibiliser 100 % des municipalités dans la ZGIRO aux enjeux liés aux pressions anthropiques dont subissent les milieux humides.  | Indicateur : Nombre de municipalités sensibilisées. |                      |                                    |              |                                 |
|---------|---|---|----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------------|
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs       | Échéancier                         | Coût estimé* | Financement                     |
| 3.1.2.1 | Collaborer avec les municipalités dans la mise en oeuvre des actions du PRMHH. Informer les élus et les employés de municipalités sur l'importance des milieux humides et hydriques, sur les lois qui les encadrent ainsi que sur les programmes de subventions existants pour la restauration et la création de MHH, afin qu'ils puissent aisément sensibiliser les propriétaires (lors de l'émission de permis par exemple). (PRMHH; objectif 5.2, action 5.2.1)                | MRC des Collines-de-l'Outaouais                     |                      | 2023<br>(en révision d'échéancier) | \$\$         | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 3.1.2.2 | D'ici 2024, adapter l'aménagement du territoire en terres privées pour l'ensemble des municipalités dans le but de limiter la destruction des milieux humides et hydriques via l'étalement urbain, limiter les effets des changements climatiques et améliorer la qualité de vie de la population. Développer des stratégies pour réduire l'étalement urbain, viser une augmentation de la densité et préserver les MHH. (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 5.1, action 5.1.3) | MRC de Pontiac                                      | Municipalités CREDDO | 2024<br>(en révision d'échéancier) | \$\$         | MRC de Pontiac                  |
| 3.1.2.3 | Modifier le SAD afin de l'adapter aux réalités des divers rétention des crues et la milieux encadrant l'utilisation durable de MHH (bandes riveraines, érosion, biodiversité, espaces de liberté, etc.). (PRMHH de la MRC de Papineau; objectif 2, 6e action )  | MRC de Papineau                                     |                      | 2027                               | \$\$         | MRC de Papineau                 |
| 3.1.2.4 | Promouvoir auprès des municipalités des pratiques d'aménagement durables en lien avec la conservation des MHH (adoption de règlements d'urbanisme, contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, etc.) (PRMHH de la MRC de Papineau; objectif 2, 7e action)   | MRC de Papineau                                     |                      | 2030                               | \$           | MRC de Papineau                 |
| 3.1.2.5 | Organiser un forum sur les avancées et les bonnes pratiques en lien avec la Stratégie de conservation de la biodiversité (destiné aux élus municipaux, aux organisations et aux institutions œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire). (Plan d'action sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau; objectif F, action F-1)  | MRC de Papineau                                     | Municipalités        | 2026                               | 5 000 \$     | MRC de Papineau                 |
| 3.1.2.6 | Offrir une formation destinée aux employés municipaux de la MRC à l'égard de la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC de Papineau. (Plan d'action sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau; objectif F, action F-2)   | MRC de Papineau                                     | Municipalités        | 2025                               | \$           | MRC de Papineau                 |
| 3.1.2.7 | Intégration à la réglementation des exigences précises d'une caractérisation écologique de milieux humides et hydriques quant à la valeur écologique (PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 2)   | MRC d'Argenteuil                                    | Municipalités        | 2022<br>(en révision d'échéancier) | \$           | MRC d'Argenteuil                |
| 3.1.2.8 | Sensibiliser les municipalités de Bristol et Clarendon de la MRC de Pontiac à assurer une protection des milieux humides d'intérêt (superficie total de 16,45 km <sup>2</sup> ) situés en bordure de la rivière des Outaouais.  | SNAP-VO   |                      | 2027                               | \$           | À déterminer                    |

| 3.1.3 Objectif : D'ici 2030, mettre en place cinq (5) projets de sensibilisation visant la population dans la ZGIRO sur les services écologiques offerts par les milieux humides. |   | Indicateur : Nombre de projets de sensibilisation réalisé. |   |                                 |              |                                 |
|---|---|--|---|---------------------------------|--------------|---------------------------------|
| Actions   |   | Responsables   | Collaborateurs                          | Échéancier                      | Coût estimé* | Financement                     |
| 3.1.3.1   | Informers les propriétaires riverains sur l'importance des services écologiques rendus par les MHH. Mettre en place un guide pour aider les propriétaires dans l'aménagement et la revégétalisation de leur bande riveraine (techniques, types de plantes, programmes de financement ndisponibles, etc.). (PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 2.1, action 2.1.1)                       | MRC des Collines-de-l'Outaouais                            | Municipalités OBV                       | 2025                            | \$           | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 3.1.3.2   | Informers les citoyens de la MRC sur le PRMHH et l'importance des MHH dans le but d'encourager leur compréhension et leur participation aux activités de conservation. Élaborer un plan de communication pour la diffusion du PRMHH. (PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 5.1, action 5.1.1)  | MRC des Collines-de-l'Outaouais                            |   | 2024 (en révision d'échéancier) | 6 000 \$     | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 3.1.3.3   | Informers les citoyens de la MRC sur le PRMHH et l'importance des MHH dans le but d'encourager leur compréhension et leur participation aux activités de conservation.. Accroître la mobilisation citoyenne pour la conservation des MHH. (PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 5.1, action 5.1.2)   | MRC des Collines-de-l'Outaouais                            | CREDDO, OBV Citoyens                    | 2025                            | 10 000 \$    | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 3.1.3.4   | Développer un guide pour aider les propriétaires dans l'aménagement de leur bande riveraine (technique, type de plantes, programmes de financement disponibles, etc.). (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 1.1, action 1.1.1)   | MRC de Pontiac   | ABV7 Municipalités                      | 2025                            | \$\$         | MRC de Pontiac                  |
| 3.1.3.5   | Réaliser une campagne d'information et de communication auprès des citoyens sur la réglementation en matière de bandes riveraines. (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 1.1, action 1.1.2)   | MRC de Pontiac   | Municipalités ABV7 OBNL de conservation | 2025                            | \$\$         | MRC de Pontiac                  |
| 3.1.3.6   | Démarche auprès des propriétaires ciblés par des milieux «à protéger» pour les sensibiliser sur l'importance des services écologiques rendus, les informer des mesures ou restrictions à respecter et accompagner ceux qui désirent ajouter un caractère particulier ou légal à la protection des milieux hydriques dont ils sont propriétaires. (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 1.1, action 1.1.3) | MRC de Pontiac   | Municipalités                           | 2025                            | \$\$         | MRC de Pontiac                  |
| 3.1.3.7   | Développer un document vulgarisé sur le programme de restauration avec des exemples concrets de restauration et de création adaptés au contexte de la MRC. (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 3.1, action 3.1.2)   | MRC de Pontiac   | MELCCFP CIC                             | 2028                            | \$\$         | MRC de Pontiac                  |
| 3.1.3.8   | Informers tous les propriétaires des sous-bassins versants en déficit de l'importance des services écologiques rendus par les milieux humies et hydriques. (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 3.1, action 3.1.3)   | MRC de Pontiac   | CREDDO ABV7                             | 2028                            | \$           | MRC de Pontiac                  |

|          |  |  |  |                                       |            |                          |
|----------|--|--|--|---------------------------------------|------------|--------------------------|
| 3.1.3.9  | Informers et sensibiliser les citoyens sur la présence et l'importance des milieux humides et hydriques (services écologiques) ainsi que sur les lois encadrant la protection de ces milieux.<br>(PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 4.1, action 4.1.1)  | MRC de Pontiac                         | Municipalités  | 2028                                  | \$         | MRC de Pontiac           |
| 3.1.3.10 | Contribuer à l'éducation des jeunes dans les écoles relativement à l'importance de la protection et la conservation des MHH.<br>(PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 4.1, action 4.1.6)   | MRC de Pontiac                         | Enviro Éduc-Action,<br>CIC<br>Fondation de la<br>Faune | 2028                                  | \$\$       | Fondation de la<br>Faune |
| 3.1.3.11 | D'ici 2026, bonifier le site web de la MRC de Papineau avec des informations sur les services écologiques des milieux humides  | MRC de Papineau                        |  | 2026                                  | \$         | MRC de Papineau          |
| 3.1.3.12 | Sensibiliser les producteurs agricoles aux fonctions écologiques des milieux humides.  | UPA (ALUS)                             | MAPAQ<br>MRC   | 2026                                  | 100 000 \$ | EJBO                     |
| 3.1.3.13 | Affectations du sol - Habitat naturel valorisé. Encourager l'appréciation des espèces ou des habitats qui les soutiennent et offrir des possibilités d'éducation du public et de contact avec la nature.<br>(Plan des terrains urbains de la capitale; section 4.2.2, objectif "Habitat naturel valorisé") | Commission de la<br>capitale nationale |  | 2030                                  | \$\$       | À déterminer             |
| 3.1.3.14 | Informers le public de l'importance du capital naturel.<br>(Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Outaouais; section 3, mesure 3.1.5)  | Commission de la<br>capitale nationale |  | 2030                                  | \$\$       | À déterminer             |
| 3.1.3.15 | Élaborer un dépliant qui résume les interventions possibles ou non dans les MHH et où aller chercher l'information sur la localisation des MHH.<br>(PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 15)   | MRC d'Argenteuil                       | UPA  | 2024<br>(en révision<br>d'échéancier) | \$\$       | MRC d'Argenteuil         |
| 3.1.3.16 | Former les professionnels qui œuvrent auprès des développeurs immobiliers et des nouveaux résidents (courtiers immobiliers, arpenteur, notaire, etc.) de manière à diffuser l'information sur les mesures incitatives et réglementaires.<br>(PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 12)                      | MRC d'Argenteuil                       | OBV  | 2025                                  | \$\$       | MRC d'Argenteuil         |

### 3.2 Orientation : Préserver et restaurer les milieux humides situés en bordure de la rivière des Outaouais

| 3.2.1   | <b>Objectif</b> : D'ici 2030, que 30 % de la superficie des milieux humides, situés dans la ZGIRO, soit identifié avec un intérêt pour la conservation en vue de leur protection ou de leur utilisation durable, par les MRC.  | <b>Indicateur</b> : Superficie des milieux humides présentant un intérêt pour la conservation en vue de leur protection ou de leur utilisation durable. |   |            |              |  |
|---------|--|---|---|------------|--------------|--|
| Actions |  | Responsables  | Collaborateurs                            | Échéancier | Coût estimé* | Financement  |
| 3.2.1.1 | Réaliser ou soutenir des projets de protection ou d'acquisition de terres ayant des MHH prioritaires pour la protection pour assurer en priorité la protection des marais, suivis des marécages, des tourbières et des eaux peu profondes (section terre publique).<br>(PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 2.2, action 2.2.2) | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | Citoyens, CIC entreprises, CNC ACRE, SNAP | 2033       | \$\$         | MRC des-Collines-de-l'Outaouais<br>Municipalités (de la MRC) |
| 3.2.1.2 | Assurer en priorité la protection des marais, suivis des marécages, des tourbières et des eaux peu profondes. Protéger des milieux humides de type marécage en zone inondable et en terres privées jouant un rôle important dans la rétention des eaux.<br>(PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 2.2, action 2.2.4)             | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | Municipalités<br>CIC, OBV                 | 2028       | \$\$         | MRC des Collines-de-l'Outaouais                              |
| 3.2.1.3 | Modifications du schéma d'aménagement et de développement et du document complémentaire pour intégrer des dispositions visant à protéger les MHH à l'échelle du milieu et des bassins versants dégradés.<br>(PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 1)   | MRC d'Argenteuil  | Municipalités                             | 2030       | \$\$         | MRC d'Argenteuil   |
| 3.2.1.4 | Identifier les propriétés d'intérêt pour la conservation volontaire dans chacune des municipalités.<br>(Stratégie de conservation des milieux naturels; objectif 3.2.1)  | MRC d'Argenteuil  | Municipalités                             | 2030       | \$\$         | À déterminer   |

| 3.2.2   |   | Objectif : D'ici 2035, procéder à la restauration de cinq (5) milieux humides en bordure de la rivière des Outaouais, à l'intérieur de la ZGIRO. | Indicateur : Nombre de milieux humides restaurés.   |            |              |                                 |
|---------|---|--|---|------------|--------------|---------------------------------|
| Actions |   | Responsables   | Collaborateurs                                      | Échéancier | Coût estimé* | Financement                     |
| 3.2.2.1 | D'ici 2032, assurer la restauration et la création de milieux humides et hydriques sur 5% du territoire. Développer un projet collectif et éducatif de production et de plantation d'arbres et d'arbustes afin de faciliter la revégétalisation des bandes riveraines des cours d'eau. (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 3.2, action 3.2.3)   | MRC de Pontiac   | CREDDO<br>UPA (ALUS)                                | 2032       | \$\$\$       | MELCCFP                         |
| 3.2.2.2 | Assurer la restauration et la création de 6,6 % de la superficie en milieux humides en terres privées et hydriques, en ciblant prioritairement les marais, suivis des marécages, des tourbières et des eaux peu profondes. Réaliser ou soutenir des projets de restauration ou de création de MHH, en portant une attention particulière dans les sous bassins versants en déficit. (PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 4.1, action 4.1.4)       | MRC des Collines-de-l'Outaouais  | OBNL de conservation<br>OBV, citoyens<br>UPA (ALUS) | 2032       | \$\$         | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 3.2.2.3 | Caractériser les milieux humides priorités pour la restauration et la création dans le PRMHH (PRMHH de la MRC de Papineau, action 3.1)  | MRC de Papineau  | OBV<br>Consultants privés                           | 2025       | \$\$\$       | À déterminer                    |
| 3.2.2.4 | Restaurer la végétation naturelle en rive, entre la maison Charron et le quai de Hull. Restaurer la bande riveraine et les milieux humides dans la plaine inondable située à l'est de la maison Charron. (Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Outaouais; section 4.4, mesure 1)   | Commission de la capitale nationale  |   | 2035       | \$\$         | À déterminer                    |
| 3.2.2.5 | Créer une bande riveraine boisée d'au moins 30 mètres de profondeur sur le terrain situé au nord du monastère (dont la CCN a fait l'acquisition de la propriété en 2017) + Contribuer à l'amélioration de l'herbier aquatique sous le pont Macdonald-Cartier pour lier les deux herbiers aquatiques existants, face au monastère et au parc Jacques-Cartier. (Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Out.; section 4.2, mesures 1 / 2) | Commission de la capitale nationale  |   | 2035       | \$\$         | À déterminer                    |
| 3.2.2.6 | Protéger les habitats riverains tout en préservant la vue sur la rivière. Pour l'embouchure du ruisseau de la Brasserie, évaluer s'il est possible d'accroître le milieu humide de la baie adjacente à même la partie ouest du parc. (Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Out.; section 4.8, mesure 1)  | Commission de la capitale nationale  |   | 2035       | \$\$         | À déterminer                    |

| 3.2.3   |   | Objectif : D'ici 2035, procéder à la création de quatre (4) milieux humides en bordure de la rivière des Outaouais, à l'intérieur de la ZGIRO. | Indicateur : Nombre de milieux humides créés. |            |              |                 |
|---------|---|--|---|------------|--------------|-----------------|
| Actions |   | Responsables   | Collaborateurs                                | Échéancier | Coût estimé* | Financement     |
| 3.2.3.1 | Accompagner les municipalités et les organismes dans leurs projets qui visent la création ou la restauration de MHH, particulièrement dans les municipalités de Plaisances et Papineauville | MRC de Papineau  | Municipalités<br>CIC, COBALI<br>OBV RPNS      | 2032       | \$           | MRC de Papineau |

\* \$ < 10 000 \$, \$\$ = entre 10 000 \$ et 100 000 \$, \$\$\$ >100 000 \$

## 4- Problématique prioritaire - Destruction des habitats fauniques et floristiques

Catégorie de problématique : Dégradation ou perte d'habitat faunique

### 4.1 Orientation : Favoriser le maintien de la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes

| 4.1.1   | Objectif : D'ici 2035, augmenter de 5 % la superficie en conservation volontaire (terre privée) à l'échelle de la ZGIRO.  | Indicateur : Superficie en conservation volontaire, comparativement à 2022. |                              |            |                                 |   |
|---------|---|---|------------------------------|------------|---------------------------------|---|
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs               | Échéancier | Coût estimé*                    | Financement   |
| 4.1.1.1 | Réaliser ou soutenir des projets de protection ou d'acquisition de terres ayant des MHH prioritaires pour la protection, pour assurer en priorité la protection des marais, suivis des marécages, des tourbières et des eaux peu profondes (section terre privée) (PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 2.2, action 2.2.2) | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | CNC, ACRE SNAP, CIC          | 2033       | \$\$                            | PIVM, Plan directeur vélo, Taxe dédié, subvention HQ      |
| 4.1.1.2 | Réaliser des projets de protection légale dans les zones de protection (au sein de la MRC, en collaboration avec des organismes de conservation et en accompagnant les municipalités). (PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 1.2, action 1.2.2)   | MRC de Pontiac  | Municipalités, CIC CNC, etc. | 2032       | \$\$\$                          | Gouv., fédéral et provincial, OBNL (dons et fonds privés) |
| 4.1.1.3 | Réaliser des projets de conservation municipaux prioritaires: Grands projets de conservation et mise en valeur - Utilisation durable des milieux humides et hydriques sur les terrains de la MRC (PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 28)  | MRC d'Argenteuil  | ECL, municipalités           | 2032       | \$\$\$                          | A déterminer  |
| 4.1.1.4 | Protéger, par acquisition, des sites naturels jugés prioritaires.   | Conservation de la nature Canada  |                              | 2035       | Variable selon les acquisitions | Gouv., fédéral et provincial                              |
| 4.1.1.5 | Faire l'acquisition de terrains et de propriétés pour divers raisons (ex. pour augmenter la connectivité vers les aires de conservation du parc de la Gatineau ou renaturaliser).   | Commission de la capitale nationale   |                              | 2035       | Variable selon les acquisitions | À déterminer  |

| 4.1.2   |   | Objectif : D'ici 2035, mettre en place quatre (4) projets d'amélioration de la connectivité écologique entre les habitats dans la ZGIRO pour permettre le déplacement sans entrave d'espèces fauniques et floristiques. | Indicateur : Nombre de projets réalisés visant le déplacement sans entrave. |            |              |                                 |
|---------|---|---|---|------------|--------------|---------------------------------|
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs  | Échéancier | Coût estimé* | Financement                     |
| 4.1.2.1 | Documenter les corridors de connectivité cartographiés afin de prioriser les lieux d'intervention prioritaires (restauration, maintien, élargissement, etc.).<br>(PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 7.2, action 7.2.1)   | MRC de Pontiac  | Kitigan Zibi<br>CREDDO, SNAP  | 2032       | \$\$\$       | Gouv., fédéral et provincial    |
| 4.1.2.2 | Projet de conservation volontaire sur les terrains de propriétaires privés. L'objectif est de réaliser un inventaire de biodiversité afin de renforcer les corridors écologiques. CNC offre également aux participants des conseils sur les bonnes pratiques de conservation pour l'entretien de leurs terrains et des informations sur la réalisation de projets de conservation privée par le biais du « cahier de propriétaire ». Ce projet se concentre dans la région du Pontiac, principalement à Clarendon, Bristol et sur l'île du Grand Calumet. | Conservation de la nature Canada  | Club ornithologique de l'Outaouais<br>UPA (ALUS)                            | 2026       | \$\$         | Env. Can<br>MELCCFP             |
| 4.1.2.3 | Assurer une protection des basses collines du lac Esber, situées dans la MRC de Témiscamingue, pour faciliter le déplacement de la faune en bordure de la rivière des Outaouais sur des centaines de kilomètres. La protection de ce territoire favoriserait la connectivité écologique au sud du Québec en reliant plusieurs aires protégées déjà existantes, comme la réserve aquatique de la rivière Dumoine.  | SNAP-VO   |   | 2027       | \$\$\$       | À déterminer                    |
| 4.1.2.4 | Identifier et cartographier les corridors de connectivité et définir les interventions prioritaires à l'intérieur de leurs limites pour atteindre au minimum l'objectif d'aucune perte nette en termes de superficie de milieux humides en terres privées et hydriques.<br>(PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; objectif 1.1, action 1.1.4)  | MRC des Collines-de-l'Outaouais   | CCN, OBV citoyens, CNC<br>CREDDO  | 2025       | 20 000 \$    | MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| 4.1.2.5 | Aménager des passages fauniques (écoducs) pour favoriser la connectivité entre les milieux terrestres, les milieux humides et la rivière.<br>(Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Outaouais; section 3, mesure 3.1.1)   | Commission de la capitale nationale   |   | 2035       | \$\$\$       | À déterminer                    |
| 4.1.2.6 | Procéder à l'agrandissement du parc national de Plaisance dans le corridor de la rivière de la Petite Nation  | MELCCFP   | Sépaq-Parc national de Plaisance  | 2026       | \$\$\$       | MELCCFP                         |
| 4.1.2.7 | Faire des représentations auprès de gestionnaires de barrages sur la rivière des Outaouais pour l'installation d'une passe migratoire pour l'anguille d'Amérique.   | Garde-rivière des Outaouais   |   | 2035       | \$           | Garde-rivière des Outaouais     |

## 4.2 Orientation : Freiner l'introduction, la propagation et l'envahissement des espèces exotiques terrestres et aquatiques

| 4.2.1   | Objectif : D'ici 2035 réaliser huit (8) projets de sensibilisation liées aux enjeux de l'envahissement des espèces exotiques envahissantes dans la ZGIRO.   | Indicateur : Nombre de projets de sensibilisation réalisés. |  |            |              |  |
|---------|---|---|--|------------|--------------|--|
| Actions |   | Responsables  | Collaborateurs   | Échéancier | Coût estimé* | Financement                                    |
| 4.2.1.1 | Réaliser divers outils de sensibilisation en lien avec les enjeux des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 8, mesure 8.4)   | Ville de Gatineau   |  | 2025-2028  | 100 000 \$   | Ville de Gatineau                              |
| 4.2.1.2 | Travailler avec les municipalités à la mobilisation des propriétaires riverains d'un MHH sur les conséquences des espèces exotiques envahissantes sur le milieu.<br>(PRMHH de la MRC de Papineau; objectif 3, 3e action)  | MRC de Papineau   |  | 2025       | \$           | MRC de Papineau                                |
| 4.2.1.3 | Participer à la création et la mise en œuvre d'un plan de lutte régional aux espèces exotiques envahissantes.<br>(Plan d'action sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau; objectif C, action C-2)   | MRC de Papineau   | Parc national de Plaisance, OBV<br>Municipalités<br>UPA, CREDDO                  | 2025-2026  | 30 000 \$    | Fondation de la Faune, FRR2<br>MRC de Papineau |
| 4.2.1.4 | Travailler de pair avec les organismes de bassins versants, les sociétés de conservation et les municipalités pour sensibiliser la population sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes<br>(campagnes de sensibilisation, programme pêche en herbe)               | MRC de Pontiac  | SNAP-VO, CIC, CNC,<br>ZEC, OBV<br>municipalités,<br>secteur<br>récréotouristique | 2028       | \$           | À déterminer                                   |
| 4.2.1.5 | Mis en place de programmes de sensibilisation pour le grand public sur les espèces envahissantes, sur l'importance du lavage des embarcations et des équipements, ainsi que sur la compréhension des espèces envahissantes pour mieux les identifier et déclarer leur présence. | Garde-rivières des Outaouais                                | SNAP-VO  | 2025-26    | \$\$         | CIP  |
| 4.2.1.6 | Mettre en place un règlement municipal obligeant le nettoyage des embarcations<br>(PRMHH de la MRC d'Argenteuil; action 6)  | MRC d'Argenteuil  | Municipalités  | 2025       | \$           | À déterminer                                   |

|              |  |   |                |            |              |                                      |
|--------------|--|---|----------------|------------|--------------|--------------------------------------|
| <b>4.2.2</b> | <b>Objectif :</b> D'ici 2035, 60 % des rampes de mise à l'eau publique à la rivière des Outaouais seront desservies par une station de lavage des embarcations dans un rayon de 40 kilomètres, à l'intérieur de la ZGIRO ou à proximité. | <b>Indicateur :</b> Pourcentage des rampes de mise à l'eau publique à la rivière des Outaouais, desservie par une station de lavage dans un rayon de 40 kilomètres, |                |            |              |                                      |
| Actions      |  | Responsables  | Collaborateurs | Échéancier | Coût estimé* | Financement                          |
| 4.2.2.1      | Faire une étude technico-économique, réglementaire et d'impact portant sur l'implantation des stations de lavage d'embarcations.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 8, mesure 8.3)                             | Ville de Gatineau   |                | 2026       | 30 000 \$    | Ville de Gatineau                    |
| 4.2.2.2      | Mettre en place des stations de lavage d'embarcations.<br>(Plan de gestion de l'eau de la ville de Gatineau; action 8, mesure 8.5)   | Ville de Gatineau   |                | 2027-2029  | \$\$         | À déterminer                         |
| 4.2.2.3      | Mettre en oeuvre une stratégie de prévention pour limiter l'implantation d'EEE (augmenter le nombre de stations de lavage).<br>(PRMHH de la MRC de Pontiac; objectif 4.1, action 4.1.3)  | MRC de Pontiac  | MRNF, ABV7     | 2028       | \$           | MRNF, MELCCFP, Fondation de la Faune |

|              |  |  |  |            |                                       |                                     |
|--------------|--|--|--|------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>4.2.3</b> | <b>Objectif :</b> D'ici 2035, mettre en place dix (10) projets d'éradication ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans la ZGIRO.   | <b>Indicateur :</b> Nombre de projets d'éradication ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes mis en place. |  |            |                                       |                                     |
| Actions      |  | Responsables   | Collaborateurs   | Échéancier | Coût estimé*                          | Financement                         |
| 4.2.3.1      | Réaliser des travaux périodiques pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les parcs riverains appartenant à la CCN, tels que Rapides Deschênes, Fournier, Parc Jacques-Cartier, etc. Éradications, notamment du nerprun ( <i>Rhamnus cathartica</i> ) et de la renouée du Japon ( <i>Reynoutria japonica</i> ). | Commission de la capitale nationale  | Demis inc.   | 2035       | Variable selon les travaux à réaliser | Commission de la capitale nationale |
| 4.2.3.2      | Réaliser des travaux de contrôle du roseau commun au parc national de Plaisance et en périphérie de celui-ci.  | Sépaq - Parc national de Plaisance   | Transport Québec   | 2035       | 100K\$ (2028)                         | Fondation de la Faune, MELCCFP      |
| 4.2.3.3      | Travailler de pair avec les organismes de bassins versants et les sociétés de conservation actifs sur le territoire sur des projets de contrôle et d'éradication d'espèces exotiques envahissantes.  | MRC de Pontiac   | SNAP-VO, CIC, CNC, ZEC, OBV  | 2028       | \$                                    | À déterminer                        |
| 4.2.3.4      | Lutte contre la châtaigne d'eau dans la baie de Lochaber de la rivière des Outaouais   | COBALI   | MELCCFP, Sépaq - Parc national de Plaisance, Garde-rivière des Outaouais | 2024-2025  | \$\$                                  | Fondation de la Faune               |

\* \$ < 10 000 \$, \$\$ = entre 10 000 \$ et 100 000 \$, \$\$\$ > 100 000 \$